

## Information concernant le dispositif de vidéosurveillance de l'Agence Esch-sur-Alzette

### 1. Objet du traitement (responsable du traitement, finalité et base légale)

L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) en qualité de responsable du traitement a placé les locaux de son Agence Esch-sur-Alzette (située à 1, Boulevard Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette) sous vidéosurveillance.

La surveillance par caméras vidéo a comme finalités de :

- sécuriser les accès au bâtiment de l'ADEM ;
- assurer la sécurité du personnel et des clients ;
- détecter et d'identifier des comportements potentiellement suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou incidents ;
- repérer avec précision l'origine d'un incident ;
- protéger les biens (bâtiments, installations, équipements) ;
- pouvoir alerter en temps utile les services de secours, d'incendie ou des forces de l'ordre ainsi que de faciliter leur intervention.

Les images enregistrées dans ce dispositif ne sont pas utilisées à des fins de surveillance du personnel ni de contrôle des horaires.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime de l'ADEM à assurer la sécurité de son personnel et de ses biens conformément à l'article 6.1.f) du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

### 2. Données et catégories de personnes concernées

Les personnes concernées par la vidéosurveillance sont le personnel de l'ADEM et les tiers se rendant à l'Agence Esch-sur-Alzette (visiteurs, clients, prestataires extérieurs, fournisseurs, etc.).

Les données traitées sont les images captées par l'ensemble des caméras relayées en temps réel, à des fins de visionnage, sur des moniteurs de contrôle et qui sont enregistrées sur un système informatique de l'ADEM.

### 3. Destinataires

Les images peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de l'ADEM, à savoir le personnel en charge de la sécurité, le Chef de l'Agence Esch-sur-Alzette, les membres de la Direction. Les données peuvent également être communiquées aux autorités judiciaires.

### 4. Durée de conservation

Les images sont conservées pendant 8 (huit) jours à compter de leur enregistrement.

En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors conservées sur un autre support le temps du règlement des procédures liées à cet incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre.

## 5. Droits des personnes

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

- Contacter notre DPO par email : [info.rgpd@adem.etat.lu](mailto:info.rgpd@adem.etat.lu)
- Contacter notre DPO par courrier postal :

ADEM  
A l'attention du DPO  
B.P. 2208  
L-1022 Luxembourg

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits conférés par le RGPD ne sont pas respectés ou que le dispositif de vidéosurveillance n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNPD (Commission nationale pour la protection des données), en tant qu'autorité de contrôle, ou par courrier postal.